

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 8 (1925)

Artikel: Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1925
Autor: Haeberlin, H. / Seiler, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport des Réviseurs des Comptes

pour l'exercice 1925

En exécution du mandat qu'ils ont reçu, les soussignés ont examiné ce jour le compte d'exploitation et le bilan annuels de l'Office Suisse du Tourisme. Ils ont pu établir la concordance des sommes reproduites dans le rapport ci-joint avec celles du Grand Livre. Par de nombreux pointages, ils se sont convaincus de l'exactitude des postes et des pièces comptables.

Il leur paraît désirable que la cotisation de 1923 de fr. 5000.— encore dûe par la Nouvelle Association du Gothard et qui figure au bilan, soit payée sans retard.

Nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables avec vifs remerciements pour le travail accompli.

Zurich, le 16 mars 1926.

Les Réviseurs :

(Signé) D^r H. HÆBERLIN D^r H. SEILER.
